RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ARDEX A 828 Ready
Code du produit : 32554

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Matériaux de construction
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Enduits de ragréage pour murs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
ARDEX Schweiz AG
Limmatstrasse 2
CH– CH-8957 Spreitenbach
Schweiz
T +41 (0) 43 355 19 19 - F +41 (0) 43 355 19 18
info@ardex.ch - www.ardex.ch
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : gabi.staub@ardex.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Contient : 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (CLP)	:	P102 - Tenir hors de portée des enfants. P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Phrases supplémentaires	:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale/internationale/locale.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis
Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
pyrithione de zinc (13463-41-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-00-9 N° REACH: 01-2120764690-50	< 0,1	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Sens. 1A, H317 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
pyrithione de zinc	N° CAS: 13463-41-7 N° CE: 236-671-3 N° Index: 613-333-00-7	< 0,1	Repr. 1B, H360D Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 STOT RE 1, H372 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-00-9 N° REACH: 01-2120764690-50	(0,0015 ≤C < 100) Skin Sens. 1A, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Enlever les vêtements sales.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Danger d'explosion : Aucun(e).

Reactivité en cas d'incendie : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Autres informations : Ne pas utiliser un jet d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir rubrique 7.
Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Voir rubrique 8.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Produits incompatibles : Pas de recommandations spéciales.
Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respectez la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle et 2,3-dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle, 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle] / 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on [2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on, 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on]
MAK (OEL TWA) [1]	0,2 mg/m³ (i)
KZGW (OEL STEL)	0,4 mg/m³ (i)
Toxicité critique	VRS, Peau, Yeux
Notation	S, SS_C

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2023

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,043 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	0,021 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,053 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,043 mg/m³
A long terme - effets systémiques,orale	0,027 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	0,021 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	3,39 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	3,39 µg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,047 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,23 mg/l

pyrithione de zinc (13463-41-7)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,01 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	90 ng/l
PNEC aqua (eau de mer)	90 ng/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,009 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,009 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,02 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,01 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Se laver les mains avant les pauses et après le travail

Protection des mains					
Type	**Matériau**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
Gants jetables, Gants réutilisables	Gants en coton et nitrile	Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant		Consulter le fournisseur/fabricant	EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter un vêtement de protection approprié

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Aucune mesure spécifique nécessaire

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	blanc.

Apparence	:	Pâte.
Odeur	:	faible.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible Non applicable
Propriétés explosives	:	Aucun(e).
Propriétés comburantes	:	Aucun(e).
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	Non spécifiquement concerné
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
pH	:	8,5 – 9,5
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	1,24 – 1,44 g/cm³
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV	:	COV - Ordonnance suisse

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
DL50 orale rat	120 mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1100, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	242 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	0,11 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 7 jour(s))
ETA CLP (voie orale)	120 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	242 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	100 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,05 mg/l/4h

pyrithione de zinc (13463-41-7)	
DL50 orale rat	269 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Solution aqueuse, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (EPA OPP 81-2, 24 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	1,03 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))
ETA CLP (voie orale)	269 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	100 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,05 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 8,5 – 9,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 8,5 – 9,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

pyrithione de zinc (13463-41-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

ARDEX A 828 Ready	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

pyrithione de zinc (13463-41-7)	
CL50 - Poisson [1]	2,6 µg/l (EPA OPP 72-1, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	8,2 µg/l (EPA OPP 72-2, 48 h, Daphnia magna, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 96h - Algues [1]	1,3 µg/l (EPA OPP 122-2, Skeletonema costatum, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

ARDEX A 828 Ready	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
pyrithione de zinc (13463-41-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ARDEX A 828 Ready	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
BCF - Poisson [1]	5,75 – 48,1 (56 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,486 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
pyrithione de zinc (13463-41-7)	
BCF - Autres organismes aquatiques [1]	7,87 – 11 (OCDE 305, 30 jour(s), Crassostrea sp., Système à courant, Eau salée, Valeur expérimentale, Poids frais)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,9 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)

pyrithione de zinc (13463-41-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

12.4. Mobilité dans le sol

ARDEX A 828 Ready	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible.

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
Tension superficielle	68,8 mN/m (20 °C, 1 g/l, OCDE 115)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,06 (log Koc, OCDE 106, Valeur expérimentale, GLP)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

pyrithione de zinc (13463-41-7)	
Tension superficielle	73 mN/m (20 °C, 7.2 mg/l, OCDE 115)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	4,295 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ARDEX A 828 Ready
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter directement à l'égout. Doit subir un traitement physico-chimique avant rejet.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)
Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)
Teneur en COV : COV - Ordonnance suisse
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.